



**FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**  
**Service Organisation d'Épreuves**  
17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS  
TEL. : (33) 01 40 60 37 00 - FAX : (33) 01 40 60 37 37  
E-mail : [pc.barraud@ffv.fr](mailto:pc.barraud@ffv.fr) – Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)



Avis de Course CFDQS 08.doc

Date de mise à jour : 12 mars 2008, 25 mars 2008,

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE DERIVEURS ET QUILLARDS DE SPORT

## ETANG DE CARCANS MAUBUISSON 1<sup>er</sup> au 4 MAI 2008

# AVIS DE COURSE

### Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs et le cas échéant une attestation de sur classement (*lien du site*).

Chaque étranger doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimal de 1 500 000 €. L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance (<http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical/surclassement.asp>).

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

### 1. ORGANISATION :

Le Championnat de France de Voile Dériveurs et Quillards de Sport 2008 (CFVDQS 08) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 1<sup>er</sup> au 4 mai 2008 sur le Lac de Carcans Maubuisson avec l'accord de la Fédération Française de Voile par le Cercle de la Voile de Bordeaux (CVBCM) avec le soutien de la commune de Carcans.

### 2. REGLES :

#### 2.1. L'épreuve est régie par :

Les *Règles* telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV),

#### 2.2. Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

### 3. CLASSES/SERIES ET CATEGORIES ADMISES A COURIR :

- 3.1. Dériveurs doubles : 470 masculin mixte, 470 féminine, 505, Fireball, Snipe.  
Dériveurs solitaires : Europe H & F, Finn.  
Quillards de sport : Vent d'Ouest, Tempest.

### 4. REPARTITION DES CLASSES SUR LE SITE :

Classes	Zones de Course
Europe H/F.	Alpha
470 H/F, 505, Fireball, Snipe.	Bravo
Vent d'Ouest, Tempest, Finn.	Charlie

### 5. EQUIPAGES ADMIS A PARTICIPER :

- 5.1. L'épreuve est ouverte aux coureurs de 18 ans et plus (Senior) ainsi qu'aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06).  
L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).  
Les coureurs âgés de 15 à 17 ans doivent faire une demande de sur classement. Les licenciés plus jeunes ne pourront pas participer à l'épreuve.
- 5.2. Les équipages français et étrangers sont admis à participer sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale.
- 5.3. Dans toute classe où le nombre total des inscrits peut atteindre la limite de 100, la participation d'équipages étrangers est limitée à 20%.

### 6. INSCRIPTIONS :

- 6.1. Les équipages doivent adresser par courrier leur bulletin d'inscription qui peut être retiré sur : [http://www.ffvoile.net/ffv/web/pratique/championnats\\_france.asp?chpt\\_id=49](http://www.ffvoile.net/ffv/web/pratique/championnats_france.asp?chpt_id=49), accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre de : **France Dériveurs et Quillards de Sport 2008** à :

**Christophe RICHARD**  
**Résidence les Alpilles – App 76**  
**3 rue de l'Espéranto – 33310 LORMONT**

### 6.2. Montant des frais de constitution de dossier :

Classes	Au plus tard le 22 avril 2008 (cachet de la poste)	Du 23 avril au 1er mai 2008 à 12H00
Europe, Finn.	<b>65 €</b>	<b>97 €</b>
470, 505, Snipe, Fireball, Vent d'Ouest, Tempest.	<b>130 €</b>	<b>195 €</b>

### 7. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

- 7.1. Les inscriptions seront confirmées sur place le 30 avril 2008 de 14H00 à 19H00 et le 1<sup>er</sup> mai 2008 de 09H00 à 12H00.
- 7.2. Admissibilité :  
Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.
- 7.3. Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- 7.4. Remboursement :  
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

## **8. MISE A DISPOSITION ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :**

- 8.1. Les voiliers devront être présents au CVBCM pour subir les éventuels contrôles de jauge et le timbrage des matériels le 30 avril 2008 de 14H00 à 19H00 et le 1<sup>er</sup> mai 2008 de 08H00 à 12H00.
- 8.2. La mise à l'eau des quillards de sport se fera au CVBCM (voir plan de la station) le mercredi 30 avril 2008 de 14H00 à 19H00 et le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2008 de 08H00 à 12H00. Le comité d'organisation prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau avant l'épreuve effectuée aux heures indiquées ci-dessus et à une sortie de l'eau à la fin du championnat aux heures indiquées par avenant aux I.C.

## **9. PROGRAMME :**

### **9.1 Horaires :**

- Le 30 avril : Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives de 14H00 à 19H00.  
Le 1<sup>er</sup> mai : Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives de 08H00 à 12H00.  
A 14H00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement. Course(s).  
Les 2, 3 et 4 mai : Course(s).  
Le 4 mai : Aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure limite fixée par avenant aux instructions de course.  
Le 4 mai : Palmarès.

### **9.2. Nombre de courses :**

- Le nombre minimum de courses est de 3 dans une catégorie pour que le championnat soit validé.  
12 courses sont programmées pour l'ensemble des classes.  
Pour toutes les classes 3 courses au maximum pourront être courues chaque jour

## **10. CLASSEMENT :**

### **10.1. Décompte des points :**

- Le système de points a minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.  
Le classement de la catégorie 470 féminin sera effectué sans re-calcul des points par extraction du classement open.

### **10.2. Décompte des courses :**

- 4 courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.  
9 courses devront être courues et validées pour enlever les 2 plus mauvais résultats.

## **11. TYPE DE PARCOURS :**

- Les parcours seront :  
Dériveurs : Trapèze ou triangle ou banane.  
Quillard de sport : Triangle/Banane

## **12. PENALITES DE REMPLACEMENT :**

- 12.1. Application de la Règle 44.1. - Pénalité de deux tours.  
12.2. Le respect de la règle 42 - Propulsion - pourra donner lieu à un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les Instructions de Course.

## **13. REGLE PARTICULIERE AU PLAN D'EAU :**

- Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires qui seront affichés sur les tableaux officiels.

## **14. REGLES DE SECURITE :**

- Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

## **15. TITRES DECERNES :**

- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE MASCULIN/MIXTE 470.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE FEMMES 470.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE OPEN 505.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE OPEN Fireball.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR DOUBLE OPEN Snipe.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR SOLITAIRE FEMMES Europe.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR SOLITAIRE HOMMES Europe.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE DERIVEUR SOLITAIRE Open Finn.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE QUILLARD DE SPORT Vent d'Ouest.
- CHAMPION DE FRANCE DE VOILE QUILLARD DE SPORT Tempest.

- 15.1. Les titres de Champion(ne), de Vice-Champion(ne) de France et de 3<sup>ème</sup> seront décernés aux trois premiers équipages, pour les catégories réunissant un minimum de 15 équipages inscrits définitivement, ce nombre est ramené à 10 pour les catégories féminines.  
Quand, pour une même classe où deux titres sont prévus et que le nombre des inscrits définitifs ne permet pas l'attribution de l'un de ces titres, alors pour cette classe un titre de Champion(ne) de France de Voile Open sans distinction de sexe remplacera les titres initiaux.
- 15.2. Dès que les inscriptions seront closes et avant la publication des premiers résultats, la liste des titres qui seront effectivement attribués sera affichée aux panneaux officiels.
- 15.3. Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 16. DELAI D'APPEL :**  
Application de la prescription de la FFVoile à l'annexe F.
- 17. JAUGE :**  
17.1. Les voiliers admis à courir doivent être en conformité avec leurs règles de classe. Les concurrents devront présenter lors de la confirmation de leur inscription le certificat de conformité valide de leur voilier.
- 18. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :**  
En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France de Voile Dériveurs et Quillardards de Sport 2008", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.
- 19. INFORMATIONS :**
- 19.1. Sélection : Dériveurs, Quillardards de sport :  
**FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**  
Département Voile Légère :  
17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 40 60 37 01  
Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37.  
Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)
- 19.2. Organisation Technique :  
**CV BORDEAUX CARCANS MAUBUISSON**  
70 rue Nicot – 33000 BORDEAUX  
Tél. : 33 (0)5 56 03 30 19  
Fax : 33 (0)5 56 03 45 01  
E-mail : [voilecvbcm@hotmail.fr](mailto:voilecvbcm@hotmail.fr)
- 19.3. Hébergement :
- OFFICE DU TOURISME DE CARCANS MAUBUISSON**  
Tél. : 33 (0)5 56 03 34 94 - Fax : 33 (0)5 56 03 43 76  
[www.carcans-maubuisson.com](http://www.carcans-maubuisson.com)
- Relais Soleil Aquitaine-Les Bruyères  
Tél. : 33 (0)5 56 03 31 16 - Fax : 33 (0)5 56 03 42 43
- Résidence le Grand Pavois-Topotel (Maubuisson)  
Tél. : 33 (0)5 56 03 46 06.
- Vacances Pour Tous les Dunes  
Tél. : 33 (0)5 56 03 95 00.  
Pour la zone de camping située à proximité du CVBCM contacter Vacances pour Tous.
- UCPA  
Tél. : 33 (0)5 56 03 95 95.